

# L'IMPLANTATION DES PROGRAMMES (1)

par Charles-E. Jean, direction générale des réseaux

---

Nous sommes actuellement, au Québec, dans un tournant assez important concernant les orientations générales des programmes au secondaire. Toutes les matières, ou à peu près, seront bientôt enseignées dans le cadre de programmes nouveaux ou révisés. Mon intention, aujourd'hui, est de vous broser un tableau de la situation qui vous permettra de vous situer en tant que responsable de la mathématique dans une commission scolaire. Je vous ferai d'abord part de la structure administrative du Ministère de l'Éducation ; puis, je vous situerai dans le cadre provincial relatif à l'implantation des programmes ; enfin, je vous donnerai quelques indications concernant l'implantation des programmes de mathématique.

## 1 — Structure administrative du MEQ

Avant 1976, le D.G.E.E.S. était l'organisme responsable du secteur élémentaire et secondaire. Toutes les opérations concernant ce secteur étaient coordonnées et réalisées à partir de l'unité administrative à Québec. Il y avait en plus, des bureaux régionaux qui, dans certains dossiers, servaient d'intermédiaires entre les commissions scolaires et la D.G.E.E.S.

En 1977, trois unités administratives ont été mises sur pied :

- la D.G.D.P. (Direction générale du développement pédagogique).
- la D.G.A. (Direction générale de l'administration).
- la D.G.R. (Direction générale des réseaux).

La D.G.D.P. s'occupe particulièrement de mettre en place des mesures visant à l'organisation de l'enseignement primaire et secondaire. Par exemple :

- elle assure, l'élaboration ou la révision des politiques, des règlements, des grilles-matières ;
- elle assure l'élaboration ou la révision des programmes d'études et des guides pédagogiques ;
- elle établit les normes de certification ;
- elle fournit à la D.G.R. l'expertise et le soutien nécessaire à l'implantation des programmes, à la diffusion ou à l'application de politiques qu'elle génère.

La D.G.A. met en place les mesures d'ordre administratif tant au point de vue des ressources humaines que des ressources financières. Par exemple, elle établit les normes budgétaires ; elle précise les politiques administratives et salariales, etc.

Pour sa part, la D.G.R. fournit aux commissions scolaires l'information et l'aide-conseil nécessaires pour qu'elles puissent se conformer aux politiques du MEQ.

Elle transmet aux autres unités centrales du MEQ une rétro-information correspondant aux besoins des usagers du système. Elle est responsable d'informer la population des politiques en éducation et de recueillir les rétro-actions. La D.G.R. est formée d'une unité centrale et de 11 Directions régionales qui sont situées dans les 9 principales régions administratives du Québec.

L'unité centrale, la D.G.R., coordonne le travail des Directions régionales. À l'intérieur de chaque Direction régionale, il y a deux services :

- les services éducatifs.
- les services administratifs.

Dans chaque région, les Directions régionales

- assurent la transmission des politiques, règlements, normes pédagogiques et administratives aux commissions scolaires.
- assurent l'implantation des programmes, des régimes pédagogiques et des systèmes administratifs.
- conseillent et supportent les responsables des commissions scolaires.
- participent à l'évaluation et à la révision des politiques, règlements, normes.
- fournissent aux unités administratives centrales la rétro-information.
- voient à la l'information adéquate de la population.

Ces différentes fonctions assumés par les D.R. nous situent dans un contexte de déconcentration administrative. Il ne s'agit pas au sens technique d'une pure décentralisation vers les commissions scolaires ; il s'agit plutôt dans chaque région administrative d'une concentration régionale des principales opérations.

En plus de rapprocher le Ministère des problèmes du milieu, cette restructuration permet d'atténuer les disparités régionales et répondre adéquatement aux besoins selon les objectifs et les priorités de la population et des commissions scolaires d'une même région.

À l'intérieur d'une D.R., les services éducatifs assurent la transmission et la coordination des mesures pédagogiques établies au plan régional ou provincial. C'est ainsi qu'on retrouve dans les D.R. des responsables du

---

(1) Texte d'une communication livrée à Québec le 29 novembre 1979 devant les membres du G.R.M.S.

pré-scolaire, du primaire, du secondaire général, du secondaire professionnel, de l'adaptation scolaire, de la mesure et de l'évaluation, de la consultation et animation, etc...

En particulier, le responsable du secondaire

- informe les commissions scolaires sur l'évolution des travaux de révision ou d'élaboration des programmes.
- aide les responsables de la D.G.D.P. à conclure des ententes avec les Commissions scolaires pour l'expérimentation ou l'essai des programmes.
- coordonne les activités d'implantation des programmes.
- soutient les commissions scolaires dans l'élaboration d'activités d'implantation.
- organise des stages de formation pour les agents multiplicateurs responsables de l'implantation des programmes d'enseignement dans les commissions scolaires.
- évalue, en collaboration avec les organismes du milieu, l'adéquation entre les programmes d'enseignement et les besoins du milieu.

On voit que les tâches du responsable de l'enseignement secondaire sont centrées vers les programmes et à ce titre, on le désigne parfois comme le responsable régional des programmes au secondaire.

Maintenant que nous avons précisé le rôle des directions régionales en relation avec les trois unités centrales (D.G.R.P., D.G.A. et D.G.R.) et que nous avons énuméré les tâches du responsable régional des programmes, nous allons expliquer le cadre relatif à l'implantation des programmes.

## 2 — Cadre relatif à l'implantation des programmes

À ce sujet, un document de travail intitulé : « *Cadre relatif à l'implantation des programmes d'enseignement* » est sur le point d'être officialisé.

Il serait peut-être bon de distinguer ici les termes « implantation » et « application » d'un programme. Le concept « application » désigne l'obligation de la commission scolaire d'utiliser tel programme officiel à une date déterminée à la suite d'une consultation auprès des commissions scolaires. Cette consultation sera faite pendant les mois de décembre 1979 et janvier 1980.

Le concept « implantation » des programmes désigne l'ensemble des activités de préparation à l'application d'un programme dont l'objectif terminal est de rendre chaque enseignant concerné par un programme nouveau ou révisé capable de l'utiliser dans sa classe. Ces activités s'échelonnent sur une durée minimale de 12 mois et couvrent généralement l'espace de temps qui sépare le lancement officiel et la date d'application

obligatoire. D'ailleurs, au terme des différentes activités de préparation à l'application d'un programme donné, une évaluation du degré de préparation des enseignants pourra conduire à l'établissement d'un programme particulier de soutien ou à une révision de la date d'application obligatoire.

En bref, les opérations concernant les programmes sont :

- élaboration des programmes nouveaux ou révisés par la D.G.D.P.
- approbation des programmes par le MEQ.
- lancement officiel des programmes dont la responsabilité incombe à chaque D.R. lorsque le lancement n'est pas provincial.
- implantation des programmes. C'est une responsabilité partagée par la D.G.R., les D.R. et les commissions scolaires.
- application des programmes : c'est une responsabilité des commissions scolaires.

Pour chaque programme nouveau ou révisé, le MEQ produira un devis d'implantation. Ce devis est élaboré conjointement par le responsable de la matière à la D.G.D.P. et par un responsable régional de programmes attaché à une D.R., selon une formule de jumelage qui permet une collaboration étroite entre la D.G.D.P. et la D.G.R. Ce devis pourra comprendre les éléments suivants :

- la problématique
- comparaison entre l'ancien et le nouveau programme
- fiche technique
- ressources matérielles nécessaires
- profil d'habilités spécifiques
- dates de lancement et application
- démarche d'implantation

En mathématique, le devis sera préparé par Jean Matte de la D.G.D.P. et moi-même. Pour ma part, je suis responsable des programmes au secondaire à la D.R. de la Côte-Nord. Dans ce contexte, je dois superviser et coordonner les activités d'implantation de tous les programmes du secondaire. En outre, je suis responsable de l'implantation des programmes de mathématique au niveau provincial. Les tâches inhérentes à cette dernière responsabilité sont de participer à la rédaction du devis d'implantation, de faire approuver le devis, de prévoir et d'organiser des activités de perfectionnement qui se feront provincielement ou régionalement, de conseiller les responsables de programmes des autres D.R. et d'évaluer l'ensemble des opérations.

Lorsque le devis d'implantation d'un programme est rédigé, il est soumis à un organisme, composé de 11 responsables régionaux de programmes et du coordonnateur provincial au secondaire dont le nom est Côte Dupont. Cet organisme s'appelle le G.T.P. (Groupe de Travail Provincial). Ce groupe se réunit à tous les

deux mois et a étudié à date les devis d'implantation de français, de physique, de sciences physiques, d'écologie, d'éducation physique, d'enseignement religieux etc... Pour l'année en cours, le G.T.P. est décisionnel sur l'approbation d'un devis.

En résumé, le devis relatif à l'implantation des programmes est un plan de travail minimal qui contient des activités minimales dont le MEQ assure la réalisation. Cela signifie que le G.T.P. est responsable des activités provinciales, quant aux modalités et aux ressources. Les activités régionales sont sous la responsabilité des D.R. qui sont liées par le devis d'implantation. Chaque commission scolaire pourra en plus initier les activités de perfectionnement selon ses besoins et ses ressources.

Maintenant que vous connaissez la toile de fond qui préside à l'implantation de chaque programme, passons aux mathématiques.

### 3 — Implantation des programmes de mathématique

Le scénario d'application des programmes qui est actuellement en consultation prévoit que les programmes de mathématique seront lancés officiellement en février 1981. Leur application obligatoire est prévue :

- Sec I : septembre 1982
- Sec II : septembre 1983
- Sec III : septembre 1982
- Sec IV : septembre 1983
- Sec IV : septembre 1984

Avant la date d'application obligatoire et aussitôt que le programme sera lancé officiellement dans les D.R., les commissions scolaires seront autorisées par le MEQ à appliquer le nouveau programme selon un calendrier qui tient compte des contraintes d'organisation (affectation des ressources, disponibilité d'équipements ou de matériel didactique, préparation des maîtres, nouvelles règles de certification, etc...). Dans cette optique, le MEQ a présenté aux commissions scolaires un scénario d'application de la grille-matière. Ce scénario qui est actuellement objet de consultation prévoit :

- en Sec I
  - 80-81 : ancien programme
  - 81-82 : choix entre l'ancien et le nouveau
  - 82-83 : nouveau programme
- en Sec II
  - 80-81 : ancien programme
  - 81-82 : choix
  - 82-83 : choix
  - 83-84 : nouveau programme
- en Sec III
  - 80-81 : ancien programme
  - 81-82 : choix
  - 82-83 : nouveau programme

- en Sec IV
  - 80-81 : ancien programme
  - 81-82 : choix
  - 82-83 : choix
  - 83-84 : nouveau programme
- en Sec V
  - 80-81 : ancien programme
  - 81-82 : choix
  - 82-83 : choix
  - 83-84 : choix
  - 84-85 : nouveau programme

Selon ce scénario en 83-84, tous les programmes nouveaux ou révisés seraient appliqués au Secondaire sauf : le français, la mathématique, l'enseignement religieux et la chimie II en Sec V.

Quant aux programmes optionnels de mathématique, le lancement est prévu pour février 82. Les programmes de Sec IV et Sec V seront possibles d'application en septembre 82. Quant aux programmes du professionnel court on peut s'attendre qu'ils soient lancés en février 81 et rendus obligatoires à partir de septembre 82.<sup>2</sup>

Entre le moment où les commissions scolaires adoptent une grille-horaire par module de 3 périodes et le moment où le programme nouveau est appliqué, les commissions scolaires aménagent localement les programmes où la réduction du temps est effective, en fonction du temps d'enseignement de chacun des programmes. Pour les programmes objets d'un examen provincial uniforme, le MEQ par la voie du Bulletin d'information sur les examens, informera les commissions scolaires des parties qui ne comporteront pas de questions dans ces examens. Ce bulletin d'information devra alors être publié en mai de l'année précédente.

Revenons au devis d'implantation des programmes de mathématiques. Pour le 1er cycle et le professionnel court, un pré-devis qui contient principalement les démarches d'implantation sera soumis au G.T.P. en janvier prochain. Nous prévoyons déposer au G.T.P. le devis d'implantation du 1er cycle et celui du professionnel court en mars 80. Nous pensons que l'année 80-81 sera considérée comme l'année d'implantation des programmes du 1er cycle et du professionnel court. Si le G.R.M.S. est d'accord, il sera étroitement associé aux différentes démarches d'implantation. Pour nous, il s'agit d'une ressource privilégiée qui a une excellente expertise dans le perfectionnement des enseignants.

Il est bien entendu que nous souhaitons l'engagement d'un Agent de développement pédagogique (A.D.P.) attaché à la D.G.R. et d'un A.D.P. par direction régionale. De plus, nous souhaiterions que chaque commission scolaire fasse l'engagement d'un conseiller pédagogique.

(2) Les dates données pour les cours optionnels et le professionnel court sont contenues dans un document de travail. Elles sont donc communiquées à titre indicatif seulement.

gique, si elle n'a pas déjà cette personne-ressource à son emploi.

L'objectif général de l'implantation est d'instrumenter les différents agents éducatifs qui assureront l'application des programmes de mathématique de façon à maximiser la qualité de leurs interventions :

Pour nous, les agents multiplicateurs ou les agents visés par l'implantation sont :

- le responsable régional des programmes
- les A.D.P., s'il y en a
- les directeurs des services de l'enseignement dans les commissions scolaires
- les coordonnateurs de l'enseignement général
- les conseillers pédagogiques
- les chefs de groupe
- les enseignants

Il faut élaborer un plan de perfectionnement qui permettra d'atteindre tous ces agents selon leurs responsabilités propres. Le perfectionnement doit se situer au niveau des programmes et du cheminement de l'implantation tout en se rappelant l'objectif terminal

qui est : « Chaque enseignant concerné par un programme nouveau ou révisé sera capable d'appliquer ce programme dans sa classe ».

Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de sensibiliser et d'informer les responsables des programmes dans les commissions scolaires, de former au moins un agent multiplicateur, de participer à la préparation des enseignants et de donner un soutien à l'évaluation du degré de préparation des enseignants à appliquer tel programme.

En terminant, je puis vous assurer que chaque Direction régionale juge prioritaire cette opération d'implantation des programmes et qu'elle mettra beaucoup d'énergie dans les prochaines années à sensibiliser les commissions scolaires et à perfectionner les responsables des commissions scolaires de façon à ce que les enseignants assurent un enseignement de qualité à travers les nouveaux programmes.

Votre Direction régionale pourra vous fournir les informations dont vous aurez besoin. Vous pouvez communiquer avec le responsable régional des programmes au Secondaire de votre région.

- |     |   |                       |
|-----|---|-----------------------|
| 01. | Bas St-Laurent / Gaspésie à Rimouski    | : Berthier Dolbec     |
| 02. | Saguenay / Lac St-Jean à Jonquière      | : Mario Jean          |
| 03. | Québec, route de l'Église à Québec      | : Jean-Marc Trottier  |
| 04. | Trois-Rivières à Trois-Rivières         | : Raynald Lacerte     |
| 05. | Estrie à Sherbrooke                     | : Aurélien Rodrigue   |
| 06. | Centre, Montréal, rue Fullum à Montréal | : Marcel Bélanger     |
| 06. | Nord, Laval-Laurentides à Laval         | : Jean-Jacques Drolet |
| 06. | Sud, Longueuil à Longueuil              | : André Pinard        |
| 07. | Outaouais à Hull                        | : Denis Parent        |
| 08. | Abitibi-Témiscaminque à Noranda         | : René Pouliot        |
| 09. | Côte-Nord à Sept-Iles                   | : Charles-E. Jean     |

## FAMILLE DES SCIENCES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE EN MATHÉMATIQUES

- **BACCALAURÉAT D'ENSEIGNEMENT EN MATHÉMATIQUES (B. Sc.).**  
Le programme offre deux cheminement très souples qui répondent aux besoins de perfectionnement des maîtres pour l'enseignement des mathématiques au niveau secondaire.
- **BACCALAURÉAT EN MATHÉMATIQUES (B. Sc.).**  
Le programme assure une formation de base en mathématiques complétée par une formation spécialisée dans des domaines divers: statistiques, recherche opérationnelle, informatique, administration, économique, biologie, sciences de la terre, mathématiques fondamentales.
- **BACCALAURÉAT EN INFORMATIQUE DE GESTION (B. Sc. A.).**  
Le programme vise, par un ensemble d'activités en informatique et en administration, à former des analystes-informaticiens spécialisés dans les applications de l'informatique à la gestion.
- **CONDITIONS D'ADMISSION POUR CES PROGRAMMES:**  
— Posséder un D.E.C. ou l'équivalent.  
Cours de niveau collégial exigés: MAT 103, 105, 203  
ou  
— Posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.
- **DATES LIMITES DE DEMANDE D'ADMISSION:**  
Session d'automne: Temps complet: 1er mars  
Temps partiel: 1er juillet  
Session d'hiver: Temps complet et temps partiel: 1er novembre
- **RENSEIGNEMENTS:**  
— Module d'enseignement des Mathématiques: Tél.: 282-6906  
— Module de Mathématiques: Tél.: 282-6907  
— Module d'Informatique de gestion: Tél.: 282-7812
- **POUR OBTENIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION:**  
**Bureau du Registraire:**  
Service de l'Admission,  
Case postale 8888, Succursale "A",  
Montréal,  
H3C 3P8  
Tél.: 282-7161



Université du Québec à Montréal

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: dix ans de réalisations